DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2024-035

Arrêté autorisant une loterie

Le Maire de Montagny-en-Vexin,

Vu les articles L 322-1 et suivants et D 322-1 et suivants du code de la sécurité intérieure,

Vu la demande présentée par Madame Agnès de l'Estang, Responsable du Comité des Fêtes de Montagny-en-Vexin,60240 MONTAGNY EN VEXIN, agissant en tant que référente, en vue de l' organisation d'un loto le Samedi 23 Novembre 2024 de 18 H à 23 H dans la salle polyvalente.

A R R E T E

Article 1 : Madame Agnès de l'Estang, Responsable du Comité des fêtes de Montagny-en-Vexin, est autorisée à organiser une loterie au capital de 500 euros, composée de 150 cartons au tarif suivant

1 carton 4 euros, 3 cartons 10 euros, 6 cartons 20 euros. Tombola 2 € le ticket

Article 2 : le produit sera entièrement appliqué au financement du projet d'été.

Article 3 : Le bénéfice de cette autorisation ne peut pas être cédée à des tiers.

Article 4 : la loterie est dotée de lots d'une valeur de 500 euros, exclusivement composée d'objets mobiliers (Console de jeux switch, cafetière, crépière, panier garni, bon cadeaux, etc...)

Article 5 : L'inobservation de l'une des conditions ci-dessus imposées entraîne, de plein droit, le retrait de l'autorisation, sans préjudice de sanctions correctionnelles pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination prévue à l'article 2 du présent arrêté.

Article 6 : Le Maire et la Secrétaire de Mairie sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Une copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie territorialement compétente. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Montagny-en-Vexin

Le 30 octobre 2024

Loïc TAILLEBREST, Maire

